



N° affaire Enedis : RAC-PCH-26-001366

OLERON SOUS LE SOLEIL 17

Accueil Raccordement Électricité Producteur

ZAE LES QUATRE MOULINS CHERAY

Nom : BONZON Joffrey

17190 SAINT GEORGES D OLERON

Adresse : 5 rue Louis Lumoere, 17180 PERIGNY

Tél. : 0764763906

Adresse Mail : joffrey.bonzon@enedis.fr

Objet : Proposition de raccordement au réseau électrique

Le 05/05/2026, à PERIGNY

Madame, Monsieur,

Vous nous avez adressé une demande de raccordement pour une installation de production Solaire située à l'adresse suivante :

6 ALLÉE DES COQUELICOTS
17840 LA BREE LES BAINS

J'ai le plaisir de vous adresser une Proposition De Raccordement (PDR) n° RC27260013660001, valable 3 mois, pour un montant de 13787,52 € TTC au taux de TVA en vigueur.

Si la proposition d'Enedis vous convient, nous vous demandons de nous retourner votre accord selon les conditions mentionnées aux articles 5 et 7 du présent document.

Si des travaux vous sont demandés, merci de nous communiquer la date à laquelle vous les avez (ou aurez) terminés : cette information est nécessaire à Enedis pour programmer les travaux de raccordement. Vous pouvez utiliser à cet effet la messagerie du portail Enedis-Connect, à défaut un coupon-réponse 1 est disponible auprès de votre agence.

Dès réception de votre accord, nous prendrons contact avec vous pour programmer les travaux de raccordement.

Nous avons convenu de vous raccorder au plus tard le

Après réalisation des travaux de raccordement, il y aura lieu de régler le cas échéant (hors choix d'acompte à 100%) le solde de la facture. Puis, dès que l'installation sera achevée et raccordée :

- Option injection du surplus : au tableau électrique, disjoncteur divisionnaire ouvert
- Option injection de la totalité de la production : au disjoncteur branchement production nouvellement posé

Nous vous invitons à aller sur votre compte <https://connect-racco.enedis.fr/> pour accepter le contrat d'accès au réseau (CAE), demander la mise en service de votre installation, à défaut un « coupon réponse 2 » est disponible auprès de votre agence et si vous avez signé un Contrat Unique en Injection « CU-I », de vous rapprocher de votre acheteur qui se chargera de faire votre demande de mise en service.

Il vous y sera aussi demandé de fournir, si ce n'est déjà fait, une attestation de conformité visée par CONSUEL et le cas échéant (hors production photovoltaïque avec obligation d'achat), un Accord de Rattachement au Périmètre d'Équilibre (ARPE), à obtenir auprès de votre acheteur.

Notez bien que le compteur production sera un compteur Linky. Les kWh produits seront mesurés sur un seul index ; si l'acheteur impose des dispositions différentes, merci de nous le signaler très rapidement.

Pour vous permettre d'exploiter les données de production issues du bornier de Télé Information Client (TIC) du compteur (suivi de vos mesures d'injection par exemple), cette TIC est, par défaut, programmée en mode standard. Vous pouvez néanmoins demander une modification de la programmation de la TIC (en mode historique), en vous adressant à l'entité de gestion en charge de votre contrat : plus d'info dans la note NOI-CPT_54E.pdf disponible sur www.enedis.fr/documents.

Rappel : en cas de production de type photovoltaïque sous obligation d'achat, si l'achèvement est réalisé plus de 24 mois après la date de complétude du dossier, la durée du contrat d'achat peut être réduite. Pour plus d'information, connectez-vous sur le site <https://www.edf-oa.fr/>.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Votre Conseiller Enedis

Proposition de Raccordement d'une Installation susceptible d'injecter et de soutirer au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Conditions Particulières

Nos réf : RAC-PCH-26-001366 -

SOMMAIRE

Table des matières

1 — Caractéristiques du projet	4
1.1. Caractéristiques de l'Installation à raccorder	4
1.2. Caractéristiques du raccordement.....	4
1.3. Exposé de la solution de raccordement	5
2 — Contribution au coût du raccordement.....	5
3 — Conditions préalables nécessaires à la réalisation des travaux	5
4 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux	5
5 — Modalités de règlement	5
6 — Information du Demandeur	7
7 — Accord	7
Annexe 1 de la Proposition n° RC27260013660001 du 05/05/2026 :	9

Proposition de Raccordement d'une Installation de Production et/ou d'une Installation susceptible d'injecter et de soutirer n° RC27260013660001 du 05/05/2026 valable jusqu'au 05/08/2026¹

Complétant les Conditions Générales disponibles sur www.enedis.fr sous la référence Enedis-FOR-RAC_46E

Destinataire de la proposition :

MONSIEUR BLAQUE CLAUDE

Au nom et pour le compte du Demandeur²

Demandeur :

OLERON SOUS LE SOLEIL 17

Adresse du destinataire de la proposition :

23 bd PHILIPPE DASTE 17480 LE CHATEAU D
OLERON

Adresse des travaux de raccordement :

6 ALLÉE DES COQUELICOTS

1 — Caractéristiques du projet

1.1. Caractéristiques de l'Installation à raccorder

Vous avez demandé un raccordement pour une Installation de Production Solaire avec une Puissance installée³ de 36.0 kVA.

La Puissance de Raccordement en injection demandée pour l'ensemble des installations raccordées ou à raccorder est de 36.0 KVA en Triphasé, répartie de la façon suivante :
12.12.12.

La consigne de fonctionnement en énergie réactive de l'installation de production est précisée au § 2.4 des conditions générales de la présente proposition de raccordement (Enedis-FOR-RAC_46E).

1.2. Caractéristiques du raccordement

Le raccordement proposé est constitué d'un branchement sans extension de réseau⁴ électrique, réalisé sous maîtrise d'ouvrage Enedis. Les caractéristiques de ce raccordement sont les suivantes :

- technique de raccordement : souterrain,
- type de raccordement : Triphasé avec Point de Livraison⁵ (= borne aval du disjoncteur branchement)
- tension de raccordement : 400V entre phases
- option d'injection : L'injection totale de la production.

¹ À défaut d'envoi de l'accord au plus tard à la fin du délai de validité, la PDR est caduque, sans possibilité de prorogation, et Enedis met fin au traitement de la demande.

² La partie soulignée est à insérer uniquement si le destinataire est le mandataire.

³ La Puissance installée est définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité

⁴ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie.

⁵ Défini au Conditions Générales Enedis-FOR-RAC_46E §8.

1.3. Exposé de la solution de raccordement

Pose d'un REMBT 450 pour reprise du dipôle 1748600213, création d'une extension BT 150 mm² entre la Fausse coupure existante et le REMBT .

Réalisation d'une extension BT 150 mm² du REMBT vers la RAS BT pour reprise du dipôle 1748600194.

Pose d'un CGV avec création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le nouveau CGV .

Réalisation d'une extension BT 150 mm² entre le CGV au bord du chemin d'accès le 2 -ème CGV ;

Pose d'un CGV et d'un coffret pour le PDL prod dos à dos .

Raccordement fusible dans le CGV

2 — Contribution au coût du raccordement

Le montant à régler s'élève à 13 787,52 € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis. Le détail de ce montant figure en annexe.

Il résulte d'une formule de coûts simplifiée conformément au barème de raccordement.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de la proposition.

Lorsque les travaux de raccordement à la charge d'Enedis ne sont pas achevés, de votre fait, au plus tard un an après la date d'acceptation de la présente proposition, le montant de la contribution est révisé suivant le barème de raccordement alors en vigueur, déduction faite de l'acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition.

3 — Conditions préalables nécessaires à la réalisation des travaux

Des conditions préalables à la réalisation des travaux sont mentionnées dans les conditions générales de la présente proposition.

En outre, vous devrez mettre à disposition des aménagements permettant la réalisation des Ouvrages de Raccordement sur votre propriété, effectués conformément à la réglementation en vigueur et détaillés ci-dessous :

- les travaux d'encastrement de coffret
- les aménagements dans le terrain d'assiette de votre Opération (terrain, bâtiment,...) permettant le cheminement des canalisations électriques jusqu'au point de livraison (tranchées, fourreaux, fourreaux encastrés, goulottes, saignée,...)
- les travaux et les raccordements en aval du point de livraison
- les travaux d'aménagement de voirie, chemin, ... (pose de caniveaux, enrobés spéciaux, viabilisation, ...) hors emprise de la canalisation et non existant préalablement

4 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de 26 semaines, à compter de la réception de votre accord tel que défini à l'article 7 et sous réserve de réalisation des conditions listées dans les conditions générales, en particulier l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux lui incombant.

5 — Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante dans l'article 7 Accord) :

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 13 787,52 € TTC,

- ou un acompte correspondant à 50% du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 5 378,75 € TTC. Dans ce cas, vous devrez obligatoirement régler le solde dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

Chaque règlement (d'acompte et/ou de solde) est effectué par vos soins par un seul moyen de paiement :

- soit par carte bancaire ou virement (paiement sécurisé) en vous connectant au portail Enedis-Connect <https://connect-racco.enedis.fr/>
- soit par chèque à l'ordre d'Enedis, accompagné de la présente PDR dûment signée, à envoyer à l'adresse suivante :

Enedis pôle Gestion/Facture/Recouvrement - 5 avenue Louis Lumière, 17180 Périgny
Email : pch-gestion-gfr@enedis.fr

Les modalités ci-dessus sont valables quel que soit le Demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la Proposition De Raccordement est acceptée par un ordre de service.

En cas de désistement de votre part, les dépenses déjà engagées par Enedis seront à votre charge.

6 — Information du Demandeur

La présente PDR est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC_20E V5-09/11/2023 disponible à l'adresse internet .

L'Accueil Raccordement Producteurs est à votre disposition pour toute question ou réclamation relative à cette Proposition De Raccordement au .

7 — Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette Proposition de Raccordement, accompagné du règlement précisé à l'article 5 — et accompagné des pièces listées dans les conditions générales (à défaut, le dossier sera mis en attente jusqu'à l'obtention des pièces manquantes, sans possibilité de dépasser le délai de validité du devis).

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez envoyer votre accord :

- par le portail Enedis Connect,
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :

**Enedis pôle Gestion/Facture/Recouvrement - 5 avenue Louis Lumière, 17180 Périgny
Email : pch-gestion-gfr@enedis.fr**

La date d'acceptation de la présente proposition est la plus tardive entre celle de règlement et celle d'envoi de l'accord. Une fois les travaux terminés, une facture sera adressée au nom du Producteur à l'adresse "destinataire facture" que vous nous avez précisé

**Numéro de la Proposition de Raccordement :
RC27260013660001**

**Montant total de la Proposition de Raccordement : 13
787,52 € TTC**

**Nom ou société⁶ : OLERON SOUS LE SOLEIL 17, représentée
par CLAUDE BLAQUE**

Mode de règlement (voir article 5) :

règlement total acompte de 50 %

Je règle par carte bancaire ou virement sur le portail

<https://connect-racco.enedis.fr>

Je règle par chèque.

ordre de service (pour collectivité territoriale ou service de
l'État)

À : le :

**Signature ou cachet, précédé(e) des mentions manuscrites «
Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon
pour accord des CP et CG » :**

OLERON SOUS LE SOLEIL 17, représentée par CLAUDE BLAQUE

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de quatorze jours francs après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

⁶ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Annexe 1 de la Proposition n° RC27260013660001 du 05/05/2026 :

Détail de la contribution au coût du raccordement

Le Demandeur contribue au financement des travaux que réalise Enedis pour son raccordement.

Le montant de la contribution à l'ORR tient compte d'une réfaction portée au crédit du Demandeur, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité, dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité.

Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

Le montant de cette contribution à l'ORR est calculé sur la base des formules de coûts simplifiée (FCS) conformément au barème de raccordement

La valorisation des travaux de raccordement selon la répartition définie à l'article 4.1 est la suivante :

Chiffrage financier des Ouvrages de raccordement	
Désignation	MONTANT
<i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS¹</i>	<i>11 489,60</i>
MT = Montant total HT réfacté :	11 489,60
Montant TVA	2 297,92
C = Montant total TTC : Contribution financière du client au raccordement	13 787,52
A = Montant de l'acompte :	5 378,75

A = 0,5%*C - MT DAR si C ≤ 10 k€,
A = 5 k€ + 0,1%*(C-10 k€) - MT DAR si 10 k€ < C < 150 k€,
A = 19 k€ + 0,05%*(C-150 k€) - MT DAR si C ≥ 150 k€.

¹ Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation.

² Le montant facturé pour l'établissement de la Prac est un acompte si la demande complète est transmise à Enedis dans le délai de validité de la PRAC.

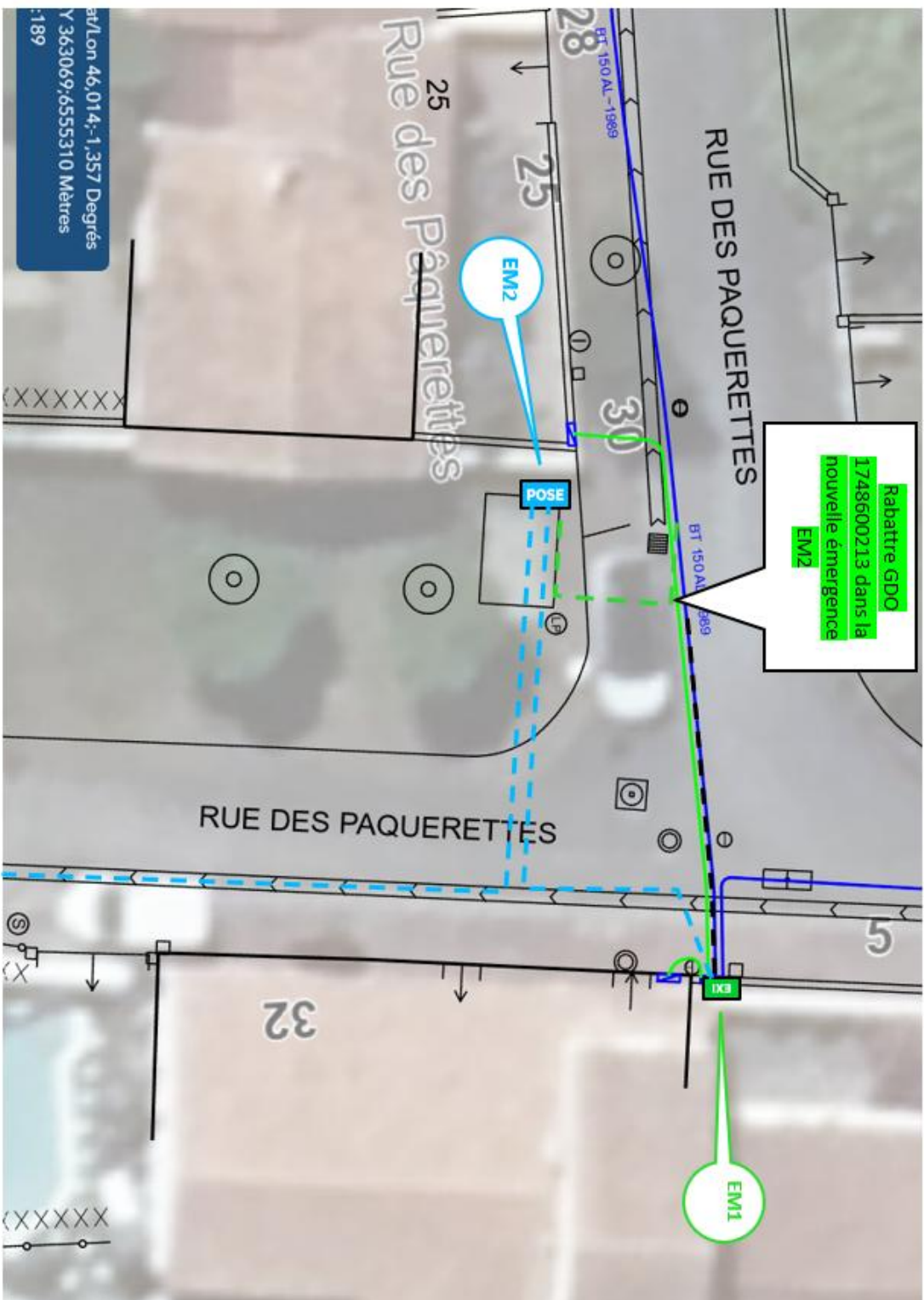
³ Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR. Mi représente le montant total non réfacté de chaque composante de la solution de raccordement ORR.

⁴ MTi représente le montant total réfacté de chaque composante de la solution de raccordement.

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants :

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS							
Désignation	Quantité	PU (€)	Montant HT Non Réfacté (€)	Taux Réfaction (%)	Montant HT Réfacté (€)	Taux TVA (%)	Montant TTC réfacté (€)
Coûts fixes branchement	1	2 340,00	2 340,00	60	936,00	20.0	1 123,20
Coûts variables BT	227	105,00	23 835,00	60	9 534,00	20.0	11 440,80
Coûts fixes BT	1	2 549,00	2 549,00	60	1 019,60	20.0	1 223,52
Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-FCS			28 724,00		11 489,60		13 787,52

Ventilation des Coûts Réels Hors Quote Part	Part Etude	Part Travaux	Part Matériel	Part Ingénierie
Montants HT (€)	0,00	0,00	0,00	0,00

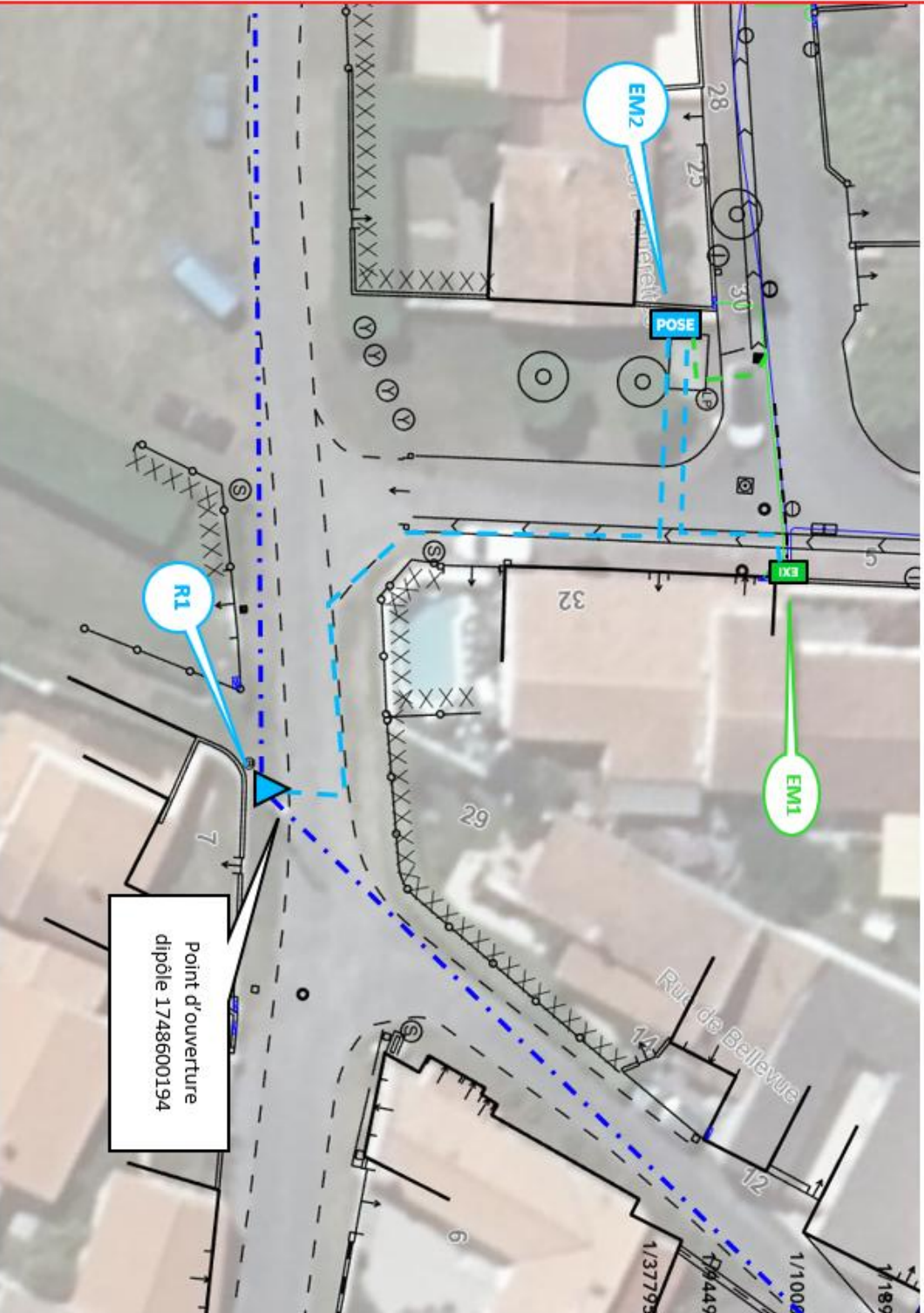


Travaux réalisés par ENEDIS

- P1** : Poste existant de type PAC 17486P003
- C1** : pdl C5 triphasé type 2
- R1** : RAS BT pour reprise GDO 1748600194
- R2** : RAS BT
- EM1** : FC existant
- EM2** : Pose d'un REMBT 450
- EM3** : pose d'un CGV
- EM4** : Pose d'un CGV
- EM1/EM2** : Création d'une extension BT 150 mm² entre le coffret réseau existant et le nouveau REMBT 450
- EM2/R1** : Création d'une extension BT 150 mm² entre le REMBT 450 et la RAS BT
- R2/EM3** : Création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le coffret de coupure
- EM3/EM4** : Création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le coffret de coupure
- EM4/C1** : raccordement fusible dans le CGV
- Rabattre GDO 17480600213 dans la nouvelle émergence EM2**
- Création d'un point d'ouverture sur GDO 1748600194

Travaux réalisés par ENEDIS

- P1** : Poste existant de type PAC 17486P003
- C1** : pdl C5 triphasé type 2
- R1** : RAS BT pour reprise GDO 1748600194
- R2** : RAS BT
- EM1** : FC existant
- EM2** : Pose d'un REMBT 450
- EM3** : pose d'un CGV
- EM4** : Pose d'un CGV
- EM1/EM2** : Création d'une extension BT 150 mm² entre le coffret réseau existant et le nouveau REMBT 450
- EM2/R1** : Création d'une extension BT 150 mm² entre le REMBT 450 et la RAS BT
- R2/EM3** : Création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le coffret de coupure
- EM3/EM4** : Création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le coffret de coupure
- EM4/C1** : raccordement fusible dans le CGV
- Rabatte GDO 17480600213 dans la nouvelle émergence EM2**
- Création d'un point d'ouverture sur GDO 1748600194



Travaux réalisés par ENEDIS

- P1** : Poste existant de type PAC 17486P003
- C1** : **pdl** C5 triphasé type 2
- R1** : RAS BT pour reprise GDO 1748600194
- R2** : RAS BT
- EM1** : FC existant
- EM2** : Pose d'un REMBT 450
- EM3** : pose d'un CGV
- EM4** : Pose d'un CGV
- EM1/EM2** : Création d'une extension BT 150 mm² entre le coffret réseau existant et le nouveau REMBT 450
- EM2/R1** : Création d'une extension BT 150 mm² entre le REMBT 450 et la RAS BT
- R2/EM3** : Création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le coffret de coupure
- EM3/EM4** : Création d'une extension BT 150 mm² entre la RAS BT et le coffret de coupure
- EM4/C1** : raccordement fusible dans le CGV
- Rabattre GDO 1748600213 dans la nouvelle émergence EM2**
- Création d'un point d'ouverture sur GDO 1748600194

